

ACTION URGENTE

UN DÉFENSEUR IRANIEN DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ

Abdolreza Tajik, journaliste et membre du Centre de défense des droits humains (CDDH), une ONG iranienne, a été libéré sous caution le 22 décembre 2010.

Abdolreza Tajik a été libéré moyennant le versement d'une caution d'environ 370 000 euros. Cet homme avait été arrêté le 12 juin 2010, après avoir été convoqué dans les locaux du ministère du Renseignement, à Téhéran. Il a indiqué à sa famille qu'il avait subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements en détention. Selon sa sœur, il a déclaré lors de l'une de ses visites, en juillet 2010 : « Lorsqu'ils m'ont amené, la première nuit de détention, [mon amour propre et ma dignité] ont été bafoués en présence du procureur adjoint et de l'interrogateur de la première chambre [du tribunal révolutionnaire]. »

Bien que les locaux du CDDH aient été fermés de force en décembre 2008, ses membres ont continué à mener leurs activités en faveur des droits humains. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés depuis l'élection présidentielle de 2009. Mohammad Sayfzadeh, un avocat, a été condamné à neuf ans d'emprisonnement en tant que co-fondateur du CDDH. Shirin Ebadi, également co-fondatrice de cette ONG et lauréate du prix Nobel de la paix, n'est pas retournée en Iran depuis l'élection présidentielle car, selon elle, elle ne pourrait pas continuer ses activités en faveur des droits humains. Elle a reçu de nombreuses menaces de mort et son compte bancaire domicilié en Iran, sur lequel a été placée la somme d'argent associée à son prix Nobel, a été gelé en violation du droit iranien.

Abdolreza Tajik, pour sa part, n'a pas été autorisé à quitter le pays en février 2009, alors qu'il prévoyait d'assister à un séminaire en Espagne. Il a aussi été arrêté et détenu à plusieurs reprises. Abdolreza Tajik a été consacré « journaliste de l'année » par Reporters sans frontières le 9 décembre 2010 mais, en son absence, c'est Shirin Ebadi qui a reçu le prix en son nom.

Sa sœur, Parvin Tajik, a été condamnée le 16 novembre 2010 par la 28^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran à 18 mois d'emprisonnement pour avoir attiré à maintes reprises l'attention des autorités comme de l'opinion publique sur le cas de son frère, notamment son traitement en détention. Elle a été inculpée de « propagande contre le régime » et du fait d'avoir « suscité un malaise dans l'esprit du public » en accordant des interviews à des médias étrangers. Amnesty International pense qu'elle est actuellement libre en attendant qu'il soit statué sur son appel de la déclaration de culpabilité et de la peine. Parvin Tajik avait déjà été convoquée à la prison d'Evin en septembre. On lui avait fait part des charges retenues contre elle mais elle avait été libérée sous caution.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Nous relancerons une action si Abdolreza Tajik ou Nargess Mohammadi, également cité dans l'action initiale, est renvoyé en prison. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 133/10. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/076/2010/fr>.